



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 3 AOUT.

Une correspondance de Göttingue, en date du 30 juillet, que publie un journal de Londres, annonce que cette ville vient enfin de recevoir le manifeste du roi Ernest, mais qu'elle refuse d'en faire la proclamation, que la même marche est suivie par toutes les corporations du royaume, et que l'Université de Göttingue est la seule qui jusqu'ici ait voulu reconnaître cet acte. On croit que cette attitude a été encouragée par la déclaration attribuée aux ministres, de donner tous à la fois leur démission si le roi fait un pas de plus pour poursuivre ses desseins.

Il est remarquable que la *Gazette de Hanovre* ait publié les débats de la chambre de Bade sur le retrait de la constitution hanovrienne.

— On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* qu'il paraît quant au Hanovre que les puissances de l'Allemagne sont unanimes pour maintenir la stricte exécution du pacte fédéral, comme cela a eu lieu à l'égard du Brunswick.

— On lit dans la *Gazette Nationale allemande*:

La révolte qui vient d'avoir lieu à Palerme, a, quant à son origine, peu d'intérêt politique; mais elle peut, si on lui laisse le temps de se développer, avoir des conséquences importantes. La Sicile a toujours été considérée par Naples comme une province conquise d'où l'on puise tout l'or qu'elle peut fournir, tandis qu'on ne s'occupe guères de ses intérêts matériels. En ce moment les revenus publics de l'île sont estimés environ 22 millions de francs, dont près de 12 millions, ainsi plus de moitié, vont à Naples. La cour seule retire 3 millions de la Sicile, et de cette somme, comme de toutes celles qui sortent du pays, il n'y revient jamais rien. La plus grande partie des terres se trouve encore entre les mains de quelques familles nobles. Les paysans ne possèdent pas un pouce de terrain. Ce ne sont que des travailleurs qui les cultivent, moyennant un salaire. Aussi le paysan, qui n'a pas d'intérêt à la culture des terres, préfère-t-il parcourir comme berger les vastes landes, incultes; une grande partie de la population s'enferme dans les villes, où, vu la presque non-valeur de tous les produits du pays, le plus pauvre même trouve moyen de gagner le nécessaire. Aussi ne trouve-t-on, proportionnellement dans aucun pays, autant de villes grandes et peuplées. Le commerce et l'industrie sont dans la plus profonde décadence. L'éducation est négligée au point, qu'à l'exception de l'Espagne et de Naples, on ne trouve nulle part un exemple d'un pareil abandon. Pendant l'exil de neuf ans de la cour de Naples, la Sicile avait son administration indépendante, et il faut bien qu'elle s'en soit trouvée mieux que sous la précédente, puisque la population, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, a demandé une administration indépendante. C'est le bas peuple qui paraît seul avoir pris part à la révolte actuelle occasionnée par suite des effroyables ravages du choléra à Naples. Si les autres classes ne s'y joignent, ce mouvement aura peu de durée; car le gouvernement napolitain a déjà pris toutes les mesures pour le comprimer.

FEUILLETON.

LA CONVERSION ET LE MARTYRE D'UNE JEUNE ARABE.

Une jeune Arabe, d'une rare beauté, fille d'un marchand du Kankali (le plus grand bazar de la Caïre), vivait dans une heureuse insouciance, attendant que sur la réputation de ses charmes, un époux riche lui apportât en dot des conques, des diadèmes, des habits de soie, des appartements avec des bassins de marbre, des jets d'eau, et tout le luxe oriental. On la voyait souvent se promener dans les rues avec sa mère, aller au bain, et chacun s'arrêtait sur leur passage pour admirer ses beaux yeux pleins de sourires, sa taille gracieuse, sa démarche élégante; on l'aimait beaucoup dans sa famille, et tous ceux qui la connaissaient ne tarissaient pas en éloges sur la belle Melindeh. Plus ingénieuse, et douée d'un esprit plus actif que ses compagnes, qu'elle avait appris à broder des fleurs d'or, d'argent et de soie sur la mousseline, et même elle avait prié un cheikh de lui enseigner à lire et à écrire, disant qu'elle voulait savoir le Coran par cœur. Ces dispositions et ces connaissances extraordinaires dans une jeune Arabe, la faisaient passer pour un prodige, une merveille, pour une femme des premiers temps de l'islamisme, sainte comme Fatima, la fille du prophète, ou Aïescha, son épouse, toutes deux très vengées dans la religion.

En allant du Kankali dans sa maison, elle passait devant la boutique d'un Grec, marchand d'habits pour hommes et pour femmes: elle n'avait pu empêcher de remarquer la noble et mâle beauté de son visage, et les longues boucles de ses cheveux qui tombaient sur ses épaules. De son côté, le jeune Grec se sentait ému en la voyant, et se trouvait toujours à la porte de sa boutique, aux heures où elle passait. Elle était fortement tentée d'entrer dans la boutique, de marchander quelque habit, mais elle n'osait pas; elle craignait de se troubler en parlant, de rester interdite, elle se contentait de jeter un coup d'œil dans l'intérieur. Mais, c'était écrit, qui peut éviter son sort? Un jour sa mère, en passant avec elle devant la boutique du Grec, lui dit: «Viens, les fêtes du Beyram approchent, je veux t'acheter une robe, et la prenant par la main elle la fit entrer; elle s'assit d'abord, car elle ne pouvait se soutenir; le marchand fut d'une politesse exquise, et Melindeh peu à peu tendre la voix si douce de celui qu'elle aimait sans s'en douter encore. La robe marchandée coûtait plus que la mère ne l'avait cru; elle n'eût pas assez d'argent sur elle, et malgré les sollicitations du marchand qui la pria de la prendre, elle refusa, disant qu'elle repasserait le lendemain. En effet, elle revint avec sa fille, qui sortit de cette entrevue

— La *Gazette d'Augsbourg* du 3 août contient les nouvelles suivantes de Naples et de Palerme:

Naples, le 22 juillet.

Les dernières nouvelles de Palerme concernant le choléra sont très rassurantes. Le nombre des décès le 20 juillet n'atteignait pas le nombre de 100, aussi la ville jouissait d'un repos complet, dont elle avait grandement besoin après tant de souffrances. D'un autre côté, on parle beaucoup ici de la partie orientale de l'île, où il régnerait une grande fermentation parmi le peuple tant à l'intérieur que dans la ville de Messine. Outre les troupes déjà parties pour la Sicile et du 1er régiment suisse qui n'est pas encore parti, un régiment des gardes royales, un escadron de la gendarmerie d'élite, deux compagnies de pionniers, ainsi qu'un régiment de lanciers et deux batteries d'artillerie ont reçu l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer. On peut maintenant évaluer les troupes concentrées de l'autre côté du Phare à 9 ou 10 mille hommes.

S. M., comme on le présume généralement, partira avec les troupes susdites d'abord pour Reggio pour y prendre les dispositions nécessaires. Au reste toute cette affaire est encore enveloppée d'un voile obscur et impénétrable et personne ne sait ce que le gouvernement a en vue. Dix bateaux à vapeur sont prêts à partir de notre port; deux se trouvent sous les fenêtres du palais probablement pour recevoir le roi et son état-major. On attend ici pour renforcer la garnison, le 4^e régiment suisse venant de Capoue, ainsi qu'un régiment napolitain et deux escadrons de lanciers. On ne vise plus aucun passeport pour la Sicile.

P. S. Les troupes qui se trouvent à Naples, ont reçu ce soir l'ordre de s'embarquer à l'instant, la gendarmerie et l'artillerie sont déjà à bord des divers bâtiments. Le bruit a été répandu à la bourse que le roi veut introduire en Sicile un autre système d'administration, et imposerait immédiatement au pays, situé au-delà du Phare, l'impôt du timbre, la conscription, etc. (*Gazette d'Augsbourg*)

FRANCE. — PARIS, LE 6 AOUT.

Un courrier extraordinaire est parti aujourd'hui à 6 heures de l'après-midi, de l'hôtel du ministre des affaires étrangères pour l'ambassade de Madrid. Un courrier arrivé hier de cette capitale a annoncé l'heureuse arrivée de M. de Latour-Maubourg, notre ambassadeur.

— On annonce aujourd'hui qu'on s'occupe de former une nouvelle légion étrangère pour aller servir la révolution en Espagne; le fameux Romarino et M. Latapie seraient chargés de l'organiser et de la commander. (*Europe*)

— On apprend par des avis d'Afrique, reçu au jourd'hui même, que le général Bernelle, sur l'ordre du général Trezel, s'est avancé à cinq lieues en avant de Guelma, sur la route de Constantine, et y a pris position, ce qui donnerait à penser qu'on regarde comme sérieux en Afrique le projet d'expédition contre Achmet Bey.

— Cette année, le nombre des étudiants en droit et en

plus enchantée, enivrée, pendant que sa mère ne se doutait nullement de ce qui se passait dans l'âme de Melindeh.

«Ce marchand est très bien, disait-elle à sa fille, quand elles furent dehors, je n'en connais pas de plus honnête et de plus accommodant; nous lui achèterons tout ce dont nous aurons besoin, n'est-ce pas? — Oui, ma mère, répondit-elle, je pense comme vous. » Et depuis lors, comme par habitude, elle s'arrêtait tous les jours devant et entrait quelquefois dans la boutique du Grec, après avoir parlé d'une robe, d'un manteau, d'un voile, celui-ci lui offrait une place sur le divan, et ils se mettaient à causer de toute autre chose; il avait la voix singulièrement douce, surtout lorsqu'il parlait en grec; et Melindeh l'ayant entendu un jour s'exprimer en cette langue, en s'adressant à un de ses domestiques, fut si ravie, qu'elle voulut l'apprendre et avoir le jeune marchand pour maître: tous les jours, à la même heure, elle vint prendre ses leçons; tous les jours elle ajoutait de nouveaux mots à son vocabulaire, et tous les jours le maître avait à la féliciter sur son nouveau progrès; ce fut d'une voix bien timide qu'elle demanda comment on disait en grec: je vous aime, et ce fut aussi d'une voix bien douce qu'on répondit. Enfin quand elle y venait accompagnée de sa mère, celle-ci s'extasiait de voir sa fille si savante, et l'écoulaient avec plaisir dans une langue qu'elle n'entendait pas. Ces pauvres jeunes gens s'aimaient, ils s'entendaient en grec et aussi dans une autre langue, ce langage du regard, au moyen duquel ils s'étaient avoué leur amour: mais jusque-là leur bouche était restée muette; ils n'osaient commencer ni l'un ni l'autre.

Cependant au premier contentement de Melindeh avait succédé une tristesse inexplicable, qui augmentait tous les jours; elle maigrissait, perdait ses fraîches couleurs; tout l'important; elle négligeait tout, jusqu'à sa parure, jusqu'aux nattes de ses cheveux, qu'elle ne se donnait plus la peine de tresser: jusqu'aux ongles de ses mains et de ses pieds, qu'elle ne songeait plus à teindre. Ses parents étaient désespérés; ils eurent en vain recours aux astralages, aux magiciens, aux prières, aux arbres enchantés, pour conjurer les sortilèges auxquels ils la croyaient en proie, pour chasser le démon qui la possédait. Rien n'y fit. On lui annonça la nouvelle qu'un riche cheik, un gouverneur de province, la demandait en mariage, et offrait une dot magnifique; on lui dit de se préparer au mariage, d'engraisser le plus vite possible; elle n'en tint compte, et continua de maigrir et de se consumer dans une secrète douleur. Elle n'apprenait plus le grec, même elle oubliait ce qu'elle savait; s'arrêtait toujours à la boutique, souvent elle restait des heures entières, silencieuse à regarder le marchand: lui aussi, semblait partager la même peine; seulement plus rongé qu'elle par son mal, il paraissait par un effort violent, prêt à lui en dire la cause, à

médecine est tellement nombreux que les examinateurs peuvent à peine suffire à leur besogne.

— Il y a quelques jours, dans le bas de la rue Saint-Jacques, quelques pavés se sont tout à coup affaissés et ont disparu en ouvrant un énorme trou. L'accroissement prodigieux du nombre de voitures de toute espèce dans ces derniers temps doit nécessairement tourmenter et ébranler le sol, surtout dans les quartiers qui, comme la rue Saint-Jacques, sont bâtis sur les catacombes.

— On écrit de Tours, qu'en creusant dans l'église Saint-Julien, à l'emplacement du maître autel, on a découvert une tombe en pierre renfermant un squelette bien conservé et dont une partie des vêtements avait résisté à l'action du temps. On assure que ce squelette dont la mort remonte à un temps fort éloigné appartient à la famille d'Orléans.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les dépêches suivantes ont été publiées hier soir par un journal, nous ne les trouvons pas ce matin dans le *Moniteur*: Narbonne, 4 août.

Le général Pastor, commandant en second en Catalogne, a signé à Barcelone une proclamation de mesures extraordinaires, et la création d'une junte qui disposera des impôts et fera des emprunts forcés.

Le 2, le baron de Meer est parti de Campredon pour Olot, après y avoir été rejoint par la brigade qui était à Puycedrà.

Narbonne, 4 août, 7 heures du soir.

On ne savait pas le 30 à Valence, où était le quartier général d'Oraa. Les bandes carlistes continuent à lever des contributions dans ce royaume.

Le prétendant était le 26 à Villafranca, 16 lieues nord de Valence, et son armée était cantonnée à Iglezucla, Ares et Castellfort.

Bordeaux, 4 août, 7 heures du matin.

Suivant un rapport du gouverneur d'Alcaniz, publié à Saragosse le 31, le prétendant était toujours dans les environs de Cantavieja; Espartero était arrivé le 28 à Bisiedo, et devait se porter sur Camarillas le 29.

L'expédition carliste qui a passé l'Ebre était le 27 à Covarrubias et à Retueria; Alcalá et Escalera poursuivaient l'ennemi; le premier était le 27 à Sirma.

— Le brigadier O'Connell, auquel on avait donné le commandement de la légion britannique que l'on a vainement essayé de réformer à St. Sébastien, est arrivé le 1er août à Bayonne, il est parti le lendemain pour aller à Madrid.

— On écrit de Bayonne, le 2 août, à 6 heures du soir: Le bruit court, sur la foi d'une lettre de Saragosse du 31 juillet, parvenue par voie extraordinaire, qu'une affaire sanglante aurait eu lieu le 27 entre don Carlos et le général Oraa dans les environs de Cantavieja, où les deux partis n'auraient remporté aucun avantage. Cette nouvelle a besoin de confirmation. (*Phare de Bayonne du 3.*)

— Les cortès se sont occupées dans la séance du 28 juillet,

se soulager par cet aveu; mais il n'osait, autrement que par un soupir étouffé, trahir le secret de son âme.

Un jour, un vendredi, la fille et la mère entrèrent ensemble, et, après avoir regardé les marchandises: «Mon cher marchand, dit la mère; nous allons dépeupler votre boutique: Melindeh va se marier, et vous nous avez trop bien servies jusqu'ici pour qu'un autre que vous profite de la noce. C'est un riche cheik qui l'épouse. Allons, mon ami, vous ferez fortune du coup. — Madame, répondit Spalazi d'une voix tremblante, ma boutique n'est pas assez fournie pour un aussi magnifique mariage. Je ne pourrai jamais... — Ne vous inquiétez pas, interrompit-elle, avant l'époque, nous vous ferons les commandes.»

En disant ces mots, toutes deux étant sorties, Melindeh lui jetant à la dérobée un regard indicible, et Spalazi, entrant dans l'arrière boutique, se prit à pleurer comme un enfant.

— Mais aussi, se disait-il dans son désespoir, c'est ma faute; je l'aime depuis longtemps, et je ne lui en ai rien révélé: ce n'était pas à elle à me devancer... et si elle m'aimait!

Alors se rappelant leurs conversations premières, les leçons de grec, il chercha la cause de la tristesse, de l'abattement de la jeune fille; il interpréta ce regard d'aujourd'hui, si suppliant, et il se douta plus de l'amour de Melindeh.

— Ah! s'écria-t-il, demain qu'elle vienne, et je lui ferai l'aveu de mon âme. Nous fuirons ensemble dans quelque île de ma patrie, où nous ne parlerons que cette langue qu'elle aime tant, où rien ne pourra nous séparer!

La jeune fille ne vint pas le lendemain, ni le surlendemain, ni après, et le pauvre marchand se crut perdu. Laisant sa boutique, il se prit à errer çà et là par les rues, comme un homme hors de raison, demandant dans le jour quelle heure il était de la nuit, et quand il restait dans sa boutique, et qu'on venait pour acheter, répondant qu'il n'était pas marchand, ou bien donnant une robe de femme à un homme qui lui demandait une veste, un voile pour une ceinture, un manteau pour un mouchoir.

Heureusement que le quatrième jour, Melindeh vint, et ne trouvant pas Spalazi, elle entra dans l'arrière boutique et l'attendit. Elle le vit arriver peu de temps après, pâle, défait, il fit quelques pas dans sa boutique, et ensuite, pénétrant là où était cachée la jeune Arabe, il se jeta à terre en s'écriant en grec: Melindeh est perdue pour moi, je n'ai plus qu'à mourir. — Non, répondit-elle dans la même langue, Spalazi, tu vivras; Melindeh est près de toi! — Dis-tu vrai? n'est-ce pas un songe? Est-ce ta voix que je viens d'entendre? répliqua Spalazi, Melindeh est-elle morte? Est-ce son ombre qui vient me consoler? — Non, non, mon ami; c'est elle même, c'est Melindeh vivante. Et elle se jeta

du projet de loi sur la réforme du clergé. Les quatre premiers articles ont été adoptés. D'après ces articles le clergé espagnol se compose du primat, des archevêques, évêques, dignitaires, chanoines, curés, chapelains, desservans, recteurs, maîtres et élèves du séminaire, sous la dépendance canonique du pontife romain, comme centre de l'unité de l'église, mais avec la sujétion due au gouvernement et aux lois du royaume. La nation ne reconnaît d'autre patronat pour pourvoir aux évêchés et aux bénéfices ecclésiastiques que celui qui est exercé par la couronne comme représentant la nation et de la manière déterminée par les lois.

On a reçu à Londres la proclamation suivante adressée aux troupes portugaises par le baron de Leira en se mettant à la tête de l'insurrection :

« Soldats, la patrie réclame de nouveau vos services ?
« La liberté que vous avez conquise sous le commandant de l'immortel duc de Bragance, la prospérité, le crédit public, les espérances de l'avenir, les lois, tout a péri sous les ruines de la charte constitutionnelle de la monarchie.

« Soldats, votre sang a coulé en vain. A quoi ont servi vos sacrifices ? Quels avantages avez vous recueillis de la mort de tant de milliers de vos compagnons ensevelis autour de cette héroïque cité ?

« La charte constitutionnelle a été renversée par une faction obscure dans la fatale soirée du 9 septembre. Des mains impures ont osé la détruire. Dès lors ont été perdus tous les fruits de vos travaux. L'ordre a été détruit, la justice corrompue, la dignité du trône de l'autorité royale ont été souillées...

« Soldats, le jour est venu de mettre un terme à de pareils maux et de prêter l'oreille aux plaintes de la patrie. »

Enfin, on engage les Portugais, citoyens et soldats, à rétablir la charte de don Pedro sous les auspices des hommes qui combattent pour la liberté autour du duc de Bragance, et à arracher la reine des mains de ses oppresseurs aux cris de vive la nation portugaise, la charte et la reine !

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 AOUT.

Le camp de Beverloo, pour la première période, a été levé samedi passé. Les troupes se sont mises en marche pour reprendre leurs garnisons respectives. Les troupes qui doivent les remplacer sont également en marche.

Un ballon a été lancé hier soir, à 6 heures hors la porte de Laeken. La foule était accourue croyant voir des aéronautes, comme le portait la gravure affichée. Les désappointés se sont montrés assez mécontents de la mystification.

On a posé hier, au monument de la place des Martyrs, la dernière pierre du Sarcophage sur lequel doit s'élever la statue de la liberté. La galerie souterraine qui fait le tour du monument, sera terminée probablement pour les fêtes de septembre. La statue ne pourra être placée que l'année prochaine. Les deux blocs de marbre arrivés récemment d'Italie sont destinés à deux des quatre génies qui seront placés aux angles du sarcophage. La galerie souterraine sera pavée en mosaïque.

(Observateur.)

Les quatre voitures de M. Dietz père, se sont promenées hier à l'Allée Verte, comme on l'avait annoncé. Elles étaient pleines de monde. Leur forme est à la fois légère et gracieuse. Elles étaient traînées par quatre chevaux allant au pas, d'après l'ordre de la police. Ces voitures ont été faites pour être remorquées par la locomotive pour les chemins ordinaires, que M. Dietz père s'occupe encore de perfectionner. Une des grandes difficultés que cet ingénieur a éprouvées, pour faire marcher cette machine avec son convoi de waggons, était de trouver le moyen de faire décrire un angle droit à tous les waggons jusqu'au dernier, sans plus de déviation qu'un peloton d'infanterie tournant au tour du guide. M. Dietz paraît avoir triomphé complètement de cet obstacle, car on a remarqué que ce mouvement s'est opéré hier par tout son con-

à son cou, roulant et déroulant dans ses doigts, avec frénésie, les boucles de ses cheveux.

Dans cet embrasement, la vie revint à l'un et à l'autre; l'amour est un grand médecin; on seul de ces baisers efface jusqu'à la trace de nos souffrances; gâté, fraîcheur, jeunesse, bonheur, tout leur fut rendu en un instant. Comme un vase long-temps fermé et plein de parfums laisse sortir, dès qu'on l'ouvre, ses suaves et pénétrantes odeurs long-temps emprisonnées, ainsi ce mot d'amour, long-temps renfermé dans leur cœur, s'en échappait avec abondance; ils se dirent mille et mille fois l'âme, sans se laisser jamais; car ce poids s'était accumulé et pesait depuis si long-temps sur leur âme ! On veut me marier, disait la jeune Arabe, avec un homme riche qui me donnerait de tout à souhait; toutes mes compagnes envient mon bonheur, et moi-même, si je ne l'avais vu, je me trouverais très heureuse; mais à présent, j'aime mieux vivre avec toi dans ta petite boutique, t'aider dans ton commerce, le soir compter l'argent que nous aurons gagné, et puis chanter ensemble quelque chanson grecque. Je ne suis pas comme les autres filles, elles aiment avant tout la parure, les diamans, les esclaves, et moi, non; je t'aime plus que tout cela; et sans toi, tout cela n'est rien pour moi. — Oui, Melindeh, nous serons heureux, sans être riches nous ne manquerons de rien; d'ailleurs, Dieu nous bénira. — Dieu, que dis-tu là? s'écria-t-elle; nous parlons de vivre ensemble, et cette pensée est un crime pour tous deux. Spalazi, nos religions nous séparent, nos dieux sont ennemis; nous ne pouvons pas être unis. — De leur bouche le sourire, de leur front la gaieté disparut; Spalazi, stupéfait, la regardait en silence, et puis tout à coup il lui dit: « Fuyons, allons abriter nos amours sous un autre ciel plus clément. — Moi, fuis, répondit elle avec fierté; Melindeh sera ta femme ou mourra; jamais elle ne sera ta maîtresse. Ecoute, demain, je déciderai de mon sort. » Disant ces mots, elle se débarrassa des bras de Spalazi, et partit.

Que cette nuit fut pour l'un et l'autre une cruelle insomnie! Spalazi aurait préféré mourir que de changer de religion; Melindeh avait dans le caractère plus d'héroïsme que lui; la part du sacrifice devait être son lot: elle réfléchit pour la première fois de sa vie à la religion, aux différences de cultes; elle pensa à Dieu, qui avait cru jusque là par instinct et par habitude. Etrange chose que l'amour! il éclaire des parties de l'âme qui resteraient sans lui plongées dans les ténèbres; cette pauvre fille y trouvait des clartés soudaines, et enfin, après bien des combats, elle s'arrêta au parti de se faire instruire par Spalazi dans sa religion. Le lendemain, sa mère l'entretint de son futur mariage et ne fit que l'affermir ainsi à son insu, dans sa résolution. Elle s'empressa de sortir, alla droit à la boutique, et Spalazi dont l'œil inquiet cherchait à lire ses pensées sur son visage, fut rassuré par la douce sérénité de ses traits; et quel fut

voilà, à tous les tournans. Voici les détails qu'on nous transmet sur cette invention, qui paraît pouvoir s'appliquer à tous les convois dont les forces de traction se trouveraient réunies sur un seul point, et même sur les chemins de fer où l'on ne peut tourner à angle droit, et où les roues doivent être emboîtées pour opérer le changement de direction.

Les voitures de M. Dietz sont montées sur 6 roues, 3 de chaque côté; sur ces roues sont placés 5 doubles ressorts qui soutiennent la caisse. Les roues liées deux à deux par des essieux tournant sur leur axe, sont indépendantes les unes des autres et forment trois parties distinctes. La partie du milieu, qui n'a qu'un ressort, est immobile et fait pivot, tandis que celles du devant et de derrière forment deux trains mobiles mus par un jeu de bandes ou tirans en fer, attachés au moteur et combinés de manière que le train de devant fait agir celui de derrière dans l'intérêt du mouvement demandé par le conducteur, soit que la voiture avance ou recule, se porte à droite ou à gauche, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le train de derrière communique le même mouvement qu'il a reçu, au waggon qui le suit, au moment seulement où la conversion devient nécessaire pour tourner un obstacle.

On prétend que cette communication s'effectuerait pareillement sur une série de 100 waggons qui seraient attachés à la suite les uns des autres sans qu'il pût s'opérer la moindre déviation dans leur marche.

— Le *Moniteur* public, en exécution de l'art. 13 de la loi sur les mines, diverses demandes en concession et en extension de concession de mines de houille, situées sous les communes d'Ans et Glain, Grâce-Mont-gnée, St. Nicolas, Hollogne-aux-Pierres, Loucin et sous la ville de Liège.

Bruxelles, le 7 juillet (trois heures). — Le cours de l'actif espagnol a éprouvé quelques fluctuations; ouvert à 20 5/8, il est tombé à 20 3/8 papier, des achats l'ont fait remonter à 20 9/16, on ne voulait pas vendre au-dessous de 5/8.

Société Générale titres en nom fl 780 A; certificats au porteur émission de Paris 1650 A; Société de Mutualité après avoir fait 112 1/2 1/4 au comptant, et 112 1/2 fin courant, la cote officielle a fixé le prix de 112 P; Banque de Belgique 137 3/4 P; Actions-Réunies 101 1/2 P; Typographie Générale et Papeterie (Gambart et comp.) 100 1/2 P; Chemins de fer français; St-Germain 980 A; Versailles rive droite 715 A; rive gauche 625 A; Mulhouse 615 A.

Marché des huiles et graines. — Les huiles au comptant, ainsi que les tourteaux, sont recherchés; les huiles sur l'arrière-saison ne donnent pas lieu à beaucoup d'affaires.

Anvers (deux heures). — Ardoin 20 3/4 5/8 1/2 P, 1/2 5/8 A jusqu'au 10 le cours de Londres n'est pas généralement connu, les bateaux à vapeur ne sont pas encore en vue.

LIEGE, LE 8 AOUT.

Hier à 4 1/2 heures après dînée, LL. MM. le Roi et la Reine ont traversé notre ville pour se rendre à Spa. Une foule considérable s'est portée sur leur passage, et elles ont été accueillies par des cris répétés de vive le Roi!

Le séjour du Roi à Spa y a déjà attiré beaucoup de monde. Hier, M. le gouverneur civil de la province s'y trouvait avec sa famille. Tout annonce à Spa une réunion nombreuse et brillante pour cette saison. Plusieurs familles de notre ville y ont loué des appartemens.

Il est assez singulier de voir avec quel soin, plusieurs journaux français qui ont demandé, dans le temps, le suffrage universel, enregistrent, dans leurs colonnes, les détails les plus minutieux des opérations électorales en Angleterre. Tous les désordres qui s'y commettent sont reproduits par eux avec une fidélité scrupuleuse, et l'on dirait qu'ils cherchent à inspirer aux peuples du continent le dégoût pour les excès de cette démocratie turbulente dont ils nous prouvaient auparavant la sagesse. Encore si une conviction ferme et ardente provoquait la plebe anglaise à de telles démonstrations. Mais non: on sait fort bien que l'or corrompt des candidats y joue le principal rôle. Des sommes énormes sont prodiguées avec un cynisme incroyable pour travailler les électeurs; aussi les candidats élus doivent-ils moins leur triomphe à la bonté de la cause qu'ils défendent qu'à la profusion de leurs largesses

son étonnement, quand au lieu de répondre à ses paroles d'amour, elle lui dit modestement: « Spalazi, instruis-moi dans ta religion. »

En ouvrant zélé, il se mit de suite à la tâche, et lui apprit comme à un enfant, les unes après les autres, les diverses choses de la foi; la vie de Jésus Christ, les points les plus importants de l'ancien testament qui se liaient au nouveau; tous les jours c'était une nouvelle prédication, et si bien que prenant chacun l'esprit de leur rôle, lui prêchait comme un apôtre, elle écoutait comme une cathédrale, et qu'au bout de quelque temps elle lui dit: « C'est assez, je suis convertie; tu me feras baptiser, et nous pourrons nous marier après. »

Ce qui l'avait surtout émue, c'était l'histoire de la vierge Marie, elle avait pleuré ses douleurs de mère au pied de la croix de son fils, et son amour, retrempé dans sa conversion, avait revêtu quelque chose de purifié et d'austère; c'était une révélation nouvelle dont elle était toute illuminée.

Mais déjà de vagues rumeurs couraient parmi le peuple; les voisins avaient remarqué les fréquentes visites de la jeune fille à la boutique du marchand; un petit enfant avait dit qu'ils parlaient ensemble du Christ, de la vierge Marie, de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ce fut assez: le fanatisme prit l'éveil et commença sa ronde, cherchant autour de la maison, comme le diable, quelqu'un à dévorer; ils ne se doutaient de rien et l'orage grondait sourdement sur leurs têtes. Des plaintes furent adressées au juge suprême pour demander la punition de ce sacrilège; mais le gouvernement plus éclairé répugnait à se mêler de ces affaires, et tant qu'il n'y avait pas de scandale, laissait aller les choses.

Un jour, une foule nombreuse s'attroupa, sans doute à dessein, devant la maison, et peu à peu elle se grossit et devint formidable; des derviches, dans la foule, des chefs, excitaient la multitude et la provoquaient à briser la porte qui était fermée à cause du dimanche; la mère de Melindeh, qu'un ami accourut avertir du danger, arriva en s'écriant: « Vous êtes fous, il n'y a pas de meilleure musulmane au Caire que ma fille, elle va chez ce Gasour, désignant la boutique du Grec pour acheter ses habits de noces; entrez, vous verrez. » Elle donne l'exemple, on enfonce la porte, le peuple la suit; on pénètre dans l'arrière boutique. Que voit-on? Melindeh à genoux devant un prêtre grec, qui, tenant un crucifix à la main, s'apprêtait à verser sur sa tête l'eau du baptême, et Spalazi, témoins, un cierge allumé à la main. « Sacrilege! malédiction! s'écria la foule, à mort, à mort! » Maudites mes entrailles, s'écria la mère, d'avoir porté ce reptile! A ce bruit, la garde accourut; les soldats, informés de ce qui se passait, s'emparèrent de la jeune fille, du marchand et du prêtre, et les conduisirent, au milieu des cris et des vociférations de la foule jusqu'à la prison de la citadelle.

de toutes sortes. Que d'autres admirent et vantent ce mécanisme constitutionnel; pour nous, qui croyons que la vraie liberté ne doit triompher que par la persuasion, et que les progrès les plus pacifiques sont les meilleurs, nous espérons que notre pays ne deviendra jamais le théâtre de semblables saturnales.

La carrière des emplois publics offrait autrefois à tous ceux qui s'y consacraient un sort honorable, et leur permettait de vivre dans une aisance relative plus grande que celle dont jouissent en général, la classe des industriels et des commerçans. Aujourd'hui il est loin d'en être ainsi, le moindre industriel peut, au bout de cinq ou dix ans de travaux, se faire une position plus brillante que le magistrat de l'ordre le plus élevé. Au milieu du renchérissement général des objets de première nécessité, provoqué par le développement de toutes les branches du commerce, le taux des traitemens de la plupart des fonctionnaires est resté tel qu'il avait été fixé à une époque où le prix de ces objets était bien moins considérable. Il semble que le travail salarié par l'état ne soit pas du travail. Il y a une foule d'ouvriers et d'artisans qui gagnent de cinq à dix francs par jour, tandis qu'un grand nombre d'employés, de magistrats de l'ordre administratif et judiciaire, n'ont pas même autant pour s'entretenir eux et leurs familles. Malgré cette disproportion, on trouvera toujours, nous le savons, assez de concurrents pour les places qui viendront à vaquer. Mais quels concurrents! Ou bien les fonctions publiques deviendront, comme par le passé, le partage exclusif de quelques familles riches, ou bien elles ne seront plus brigüées que par des hommes incapables, sans probité et sans moralité. Déjà le gouvernement est assez embarrassé de trouver aujourd'hui des ingénieurs et des conducteurs pourvus de connaissances nécessaires; ceux qui d'abord avaient consenti à entrer dans l'administration, se retirent, les uns après les autres, et trouvent à se placer plus avantageusement dans les établissemens particuliers. Il en sera bientôt de même pour d'autres branches de l'administration. C'est ce qui a très bien prouvé, ces jours derniers, un journal de Bruxelles, le *Courrier belge*, qui a signalé les conséquences désastreuses de ces désertions. Qu'on supprime lentement, pour ne point froisser les intérêts privés toujours respectables, toutes les places inutiles, toutes les sinécures; qu'on ne divise pas, entre quatre ou cinq employés, une besogne dont un seul pourrait facilement s'acquitter; que la journée de chaque fonctionnaire soit remplie par un travail proportionné à sa force et à sa capacité; mais aussi qu'il soit rétribué comme il a droit de l'être; qu'il puisse convenablement maintenir son rang, vivre dans l'aisance et élever ses enfans sur un pied honorable.

Voici de nouveaux renseignements qui nous parviennent sur le chemin de fer; deux cent cinquante ouvriers viennent encore d'arriver des Flandres; ils ont été immédiatement employés à la section de Wareme à Liège. L'entrepreneur, M. Schakens, fait construire des baraques sur les lieux mêmes du travail pour les loger commodément.

Hier, 7 août, une escouade de 50 ouvriers a commencé la pose des rails sur la section de Liège à Wareme; ils en placeront 500 mètres par jour. La distance qui sépare ces deux villes est de 22 kilomètres; ainsi la pose des rails sur cette section pourra être complètement achevée en moins de 40 jours, jusqu'à l'endroit nommé *Branche Planchart*, où se trouvera une station provisoire.

Si l'ouverture du chemin de fer de Liège à Bruxelles ne peut pas se faire au mois de septembre prochain, tout porte à croire que le mois d'octobre ne se passera point sans qu'elle ait lieu.

Le n. 353 du *Mémorial Administratif* de la province de Liège, contient un extrait du procès verbal de la séance de la députation permanente du conseil provincial, en date du 25 juillet dernier.

Nous avons approuvé cette disposition, qui a été admise à la dernière session du conseil, et qui est un acheminement à une pu blicité plus large.

Le procès fut de suite instruit, car le peuple demandait une prompt justice; en vain le gouverneur aurait voulu faire grâce, il ne le pouvait sans compromettre son autorité, sans se faire donner le nom d'infidèle. Melindeh fut condamnée à mort, c'est-à-dire à être jetée vivante dans le Nil; on lui épargna seulement le supplice du sac. Le peuple attendait le jour du supplice: les imans l'ayant publié à la mosquée un jour de vendredi, la foule se porta aux endroits où devait passer la condamnée. Après la prière de l'az, à quatre heures de l'après-midi, elle sortit de sa prison, et descendit la citadelle, entourée de soldats, pieds nus, le visage découvert en signe d'ignominie.

Dans ce long trajet mille coups durent l'assaillir; les cris les plus féroces, des rugissemens ne cessèrent de se faire entendre, et sa mère elle-même, furieuse, l'accompagna, pendant toute la route, de ses menaces et de ses malédictions; certes elle eût sa couronne d'épines; elle parcourut sa voie douloureuse, elle gravit son Calvaire en portant sa croix. Ce fut une véritable martyre; dans un moment où sa mère s'approcha d'elle, malgré les soldats, pour la maudire, elle détourna la tête et jeta sur elle un regard si plein de miséricorde, que la menace expira sur les lèvres de sa mère; et la figure de Melindeh prit un tel caractère de résignation et de grandeur, son front se couronna d'une telle auréole, que le peuple désarmé cria aux soldats: « Arrêtez! qu'elle abjure et qu'elle vive! » « Ma fille, abjure, lui cria sa mère, abjure s'écria-t-on de toute part. » « Je suis chrétienne », répondit la jeune fille d'une voix forte; un cri d'horreur retentit dans la foule et le cortège reprit sa marche.

Arrivée au bord du Nil, sur le seuil de la mort, dans ce moment suprême rendu plus effrayant par l'horrible silence de la foule, elle leva les yeux au ciel, et fut en ce dernier instant si belle, que le peuple, que les soldats qui étaient près d'elle se jetèrent à ses pieds en criant: « Abjurez, abjurez! » On entendit encore ces mots: « Je suis chrétienne; et puis rien que le bruit de sa chute dans le fleuve, et le mugissement du gouffre qui s'ouvrit et se referma sur elle. Les personnes qui étaient auprès dirent avoir entendu, mêlé aux noms de Jésus et de la Vierge Marie, le nom de Spalazi.

Quelques jours après, à une heure avancée de la nuit, on vit dans cet endroit du fleuve un bateau et plusieurs hommes qui travaillaient à retirer qu'une chose de l'eau; en effet, c'était Melindeh que Spalazi était venu chercher après sa mort, n'ayant pu la sauver. Elle fut enterrée en secret dans l'église grecque du Caire. Quant à Spalazi, on l'avait ouvert les portes de sa prison, à condition qu'il sortirait de la ville; il ne la quitta pas, et mourut au bout de peu de temps. Il repose en paix à côté de Melindeh. Le prêtre grec fut envoyé sur un bâtiment de l'état dans une autre résidence qui lui fut désignée.

Nous rappellerons que cette amélioration existe pour la province d'Anvers, depuis que M. Rogier en est gouverneur. Cette séance du 25 juillet ne contient aucune affaire qui nous paraisse d'un intérêt assez général pour en occuper nos lecteurs.

On construit en ce moment, sur la Meuse, un pont de bois qui communiquera avec le terrain où les courses auront lieu. Depuis quelques jours une foule de personnes se rendent aux Prés de Droixhe où les travaux sont en pleine activité. Une estrade, sur laquelle 1,500 personnes pourront se placer commodément, est à peu près achevée. La tente réservée à leurs Majestés s'éleva en face de la barrière d'où partent les courses.

Dans sa séance du 28 juillet, la députation permanente a approuvé la délibération du conseil communal, par laquelle il a voté une somme de 10,000 fr. pour des fêtes à donner à l'occasion de l'arrivée du roi à Liège.

Hier matin, M. François Debasse, maître maçon, est tombé des constructions du Passage Lemonnier, d'environ 25 pieds de hauteur; il s'est brisé les deux bras. Des soins lui ont été prodigués à l'instant par M. le docteur Vaust; on désespère des jours de ce malheureux.

La députation du conseil provincial de Liège porte à la connaissance du public que le compte définitif des fonds provinciaux de l'exercice 1835 et le compte des mêmes fonds de l'exercice 1836 sont déposés, aux termes de l'article 68 de la loi du 30 avril 1836, au greffe de la province, et qu'il pourra en être pris inspection dans le délai d'un mois.

Dimanche prochain 13 août, à 10 heures du matin, il sera célébré dans l'église de Ste. Walburge une messe solennelle, avec musique, pour le repos de l'âme de M. le chevalier de Donnée de Grand'Aaz, en reconnaissance des legs que cette personne charitable a faits à l'église et aux pauvres de la paroisse de Ste. Walburge. (Cour. de la Meuse.)

On nous écrit de Tongres, le 2 août: La fraude qui se fait sur notre frontière en objets de manufacture prussienne vient d'éprouver un échec sensible.

Dans la nuit du 24 au 25 juillet dernier le sous lieutenant Désouois et le préposé Watelet, du poste de Susteren ont opéré la saisie de six ballots de manufactures, qu'on tentait d'importer frauduleusement. Le 27, dans la matinée, le brigadier Frissen et le préposé Stynen, du poste d'Urmond sont parvenus, de concert avec le lieutenant Van Langen-Aken, de Sittard, à saisir sept ballots des mêmes marchandises. Ces deux postes ressortissent du contrôle de Sittard. Il faut convenir que notre contrôleur Marbois sait inspirer un ardeur inconcevable à ses subordonnés, que le lieutenant Van Langen-Aken se multiplie lorsqu'il s'agit de fraude et que les différents postes secondent merveilleusement l'activité de leurs chefs. Déjà les fraudeurs avaient franchi la ligne à une distance d'une lieue et demie, et ce n'est qu'avec des peines inouïes et par une activité digne des plus grands éloges qu'on est parvenu à saisir la fraude au moment où elle allait franchir le rayon. Toutes ces marchandises étaient destinées pour Bruxelles. La valeur en est estimée à 2619 francs.

Rien n'est plus ridicule que de voir les difficultés qu'on fait pour laisser entrer quelqu'un à Maestricht. Hier un de mes amis s'est présenté à la porte pour entrer; vous êtes de Sittard, impossible d'entrer, fut toute la réponse. Son excellence ne le veut pas, voilà notre consigne. (Indép.)

On mande de Cologne, en date du 4, que l'on s'occupe déjà du tracé et du nivellement du chemin de fer de cette ville à la frontière belge et qu'on paraît vouloir pousser les travaux avec beaucoup d'activité; quoique la moisson ne soit pas encore entièrement enlevée des champs, on indique dès-à-présent par des jalons le cours de la route.

Il y a aujourd'hui dans Paris 1,775 cabriolets de remise, 980 fiacres, 758 cabriolets de place et numérotés, 400 omnibus; total, 3,913 voitures publiques, qui gagnent, terme moyen par jour, chacune 15 francs; total de la journée, 58,695 francs. C'est par an un mouvement d'argent de 21,423,685 fr.

On lit dans une correspondance de Berlin à la Gazette d'Augsbourg:

La question belge hollandaise dont on parle ici de nouveau ne paraît pas sortir de sa léthargie. Les deux parties veulent s'en remettre aux circonstances, et ne faire valoir leurs prétentions que lorsqu'il en sera temps. L'une et l'autre tâche autant que possible d'assurer sa sécurité, à l'intérieur et à l'extérieur, et d'entrer en relations amicales avec d'autres puissances. Tandis que le cabinet de La Haye cherche à se rapprocher de l'Angleterre, celui de Bruxelles fait en sorte de se faire au moins reconnaître par toutes les puissances. Il négocie même, en ce moment, à Londres pour faire reconnaître la Belgique par la Turquie.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

(Extrait du Moniteur du 6 août.)

Par arrêtés du 30 juillet, S. M. a fait les nominations suivantes, savoir:

Dans l'artillerie. — Capitaine de 1re. classe. Les capitaines de 2e. classe: P. J. Pletinckx, du 1er. régiment; H. M. Sarrazin, du 3e. idem. — Capitaines de 2e. classe, à l'ancienneté. Les lieutenants: J. F. Lammertyn, du 2e. régiment; C. J. A. Cornelis, du 2e. idem; P. L. Darnaud, du 1er. idem, pour être placé comme commandant en résidence; L. Mochalowski, du 1er. idem; Gendebien, du 3e. id.; Vandamme, du 1er. idem; Marchand, du 3e. idem; Mochel, du 1er. idem. — Au choix. Les lieutenants: P. D. Maillet, du 2e. régiment; P. M. Tummers, du 1er. idem; M. C. T. Hippert, du 2e. idem; J. J. Daubresse, de la compagnie de pontonniers; C. E. Coquilhat, attaché à la fondrie de canons; P. F. J. Lahure, du 1er. régiment; L. J. A. Leurs, du 1er. idem; J. B. C. F. Neuens, du 1er. idem. — Lieutenants à l'ancienneté. Les sous-lieutenants: E. Jacobs, du 1er. régiment; G. Lambot, du 1er. idem; F. J. Claeys, du 1er. idem; C. N. Crick, du 1er. idem; E. A. J. Collin, du 3e. idem; E. J. Inar, du 2e. idem. — Au choix. — Les lieutenants: L. D. De Halla, du 2e. régiment; P. J. Van-

derstichelen, du 3e. idem; L. G. P. Constarier, de la compagnie d'ouvriers, C. F. F. Cunier, adjudant de la 3e. direction; L. Desalle, du 2e. régiment; A. R. Thonard, du 1er. idem.

Escadron du train d'artillerie. — Capitaine de 2e. classe, à l'ancienneté. Le lieutenant J. L. Lemmens. — Lieutenant, à l'ancienneté. Le sous-lieutenant A. Lauriolle.

Dans l'état major du génie. — Capitaines de 1re. classe à l'ancienneté. Les capitaines du génie, 2me. classe: C. A. Desmanet; O. L. Leclercq; P. A. C. Crets; H. H. Poswick. — Capitaines de 2e. classe à l'ancienneté. Les lieutenants du génie: M. B. Meyers; H. Carolus, avec continuation de ses fonctions d'aide de camp; H. H. Roland. — Lieutenants à l'ancienneté. Le sous lieutenant du génie, A. C. Decuyper.

Dans le corps d'état major. — Majors. Les capitaines d'état major de première classe: G. A. Nerenburger et J. B. J. B. Renard.

COURSES DE CHEVAUX.

La commission chargée de leur organisation, prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir du mercredi 9 du courant, on pourra se procurer des billets à l'hôtel de ville, dès 8 heures du matin jusqu'à une heure de relevée.

Les bancs et les places seront numérotés. On ne pourra occuper que le n° dont on sera porteur.

L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirables, et sera de plus recouverte en toile.

On a en soin de la placer à l'endroit de l'arrivée et du départ des chevaux.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'hôtel de ville.

Les prix des cartes sont fixés comme suit: Pour chaque personne à l'estrade, 2 frs. Pour chaque voiture, 8 » Pour chaque tilbury, 5 » Pour chaque cavalier, 3 »

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la proposition du directeur des taxes municipales, tendante à ce qu'il soit établi un barrage flottant à travers le bras de la rivière d'Ourte nommé Barbou, un peu en amont du passage d'eau de la Fourchette, afin d'y empêcher la navigation pendant la nuit et prévenir, par ce moyen, la fraude du droit d'octroi qui se fait au détriment de la ville;

Arrête: La proposition ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux de cette ville, pour que les personnes qui auraient des observations à présenter à cet égard les fassent parvenir à l'administration communale dans le délai de quinze jours.

Le présent arrêté sera en outre affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville, qu'aux portes des églises de St. Nicolas et de St. Pholien.

A l'hôtel de ville, le 4 août 1837. Le président, Louis Jamme. Par le collège: le secrétaire, Demany.

ANNONCES.

AU N. 366, RUE SUR MEUSE, ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR. L'on vient de recevoir une UNE TRÈS FORTE PARTIE DE FROMAGES DE HOLLANDE, trc. qualité. 1500

UN DOMESTIQUE, jeune et intelligent, peut se présenter au Café du Midi, à Liège. 1499

HAUTS-FOURNEAUX ET Forges de Couvin, à vendre.

LE 11 AOUT 1837, AUX DIX HEURES DU MATIN, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à DINANT, province de Namur, IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE

DES GRANDS ET BEAUX ÉTABLISSEMENTS DE COUVIN,

Consistant en TROIS GRANDS HAUTS-FOURNEAUX, quatre Forges à plusieurs Feux, un Laminatoire de la plus grande force, une Tréfilerie, aciérie, fonderie, Bocarts, Patouillets avec tous les bâtiments en dépendans, ateliers d'ouvriers, minières de premières qualités, bois, prairies, terres et terrains.

SIX BEAUX ET DES PLUS GRANDS ÉTANGS, Produisant divers cours d'eau de la plus grande force, PLUSIEURS BELLES ET VASTES MAISONS DE MAITRE,

UN VILLAGE DE VINGT HUIT HABITATIONS D'OUVRIERS avec les terrains et jardins y attenants, LE TOUT SITUÉ A COUVIN, ARRONDISSEMENT DE DINANT, PROVINCE DE NAMUR.

Ces grands établissemens sont traversés par la route royale de Philippeville à Rocroy, et seront au premier jour traversés par le chemin de fer de Charleroy à Vireux (France). 1468

L'ADJUDICATION PRIMITIVE du CASINO, quartier d'Avroy, à Liège, n'ayant pas été confirmée, l'on peut acheter cette charmante propriété, de gré à gré.

Au reste, il est évident qu'elle ne peut manquer d'offrir encore plus d'importance et d'agrément par la construction du nouveau quai de halage et l'établissement du chemin de fer.

Le bail de la Société d'Harmonie expire au 1er. mars 1838.

Il sera loisible à l'acquéreur de profiter d'un assez long crédit. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, pour la communication des titres et du plan figuratif. 1385

VENTE DE BIENS FONDS.

Le MERCREDI, 9 août 1837, à 10 heures du matin, chez le sieur Bernard FRERE, aubergiste, à Hermée, le notaire SERVAIS de Liège, PROCÉDÉRA A L'ADJUDICATION par voie d'ENCHÈRES,

DES FONDS RURAUX,

ci-après désignés; savoir: COMMUNE DE HERMÉE. 1° UNE PIÈCE DE TERRE A LABOUR, au Cochène; près du sentier GUERIU, contenant 85 ares 19 1/2 verges grandes. 2° Une idem, de 43 ares 59 centiares, 10 verges grandes NOMMÉE LE DEMI BONNIER DOREYE, au sentier de la GROSSE PIERRE. 3° Une idem, de 15 ares 36 centiares, 3 verges grandes 10 petites à la GROSSE PIERRE.

HOUTAIN St. SIMÉON.

4° Une idem, de 43 ares 59 centiares, 10 verges grandes au lieu dit CHEVAL-LOUIS. Ces pièces sont exploitées par MM. Lhoest et Leliégeois.

Les conditions de la vente laissent aux acquéreurs de grandes facilités de paiement. 1386

VENTE POUR CAUSE D'INDIVISION, D'UNE MAISON,

EN FORT BON ÉTAT ET TRÈS COMMODÉMENT DISTRIBUÉE.

JEUDI, 10 août 1837, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place du Spectacle, à l'adjudication de la maison, n. 647, rue Mont-St-Martin, en cette ville, avec cour, devant et derrière, pompe, citerne et tous autres accessoires nécessaires.

L'acheteur pourra l'occuper au 1er. mars prochain et aura la faculté de retenir une bonne partie du prix, sur le pied de 4 p. c.

On peut prévenir la concurrence, en traitant de gré à gré, avant le jour, fixé pour la séance publique.

S'adresser à M. Eugène RENARD, imprimeur-libraire et rentier, sous la Grande-Tour, de même qu'au notaire SERVAIS 1384

BELLE VENTE DE GRANDS TERRAINS AU CENTRE DE LA VILLE:

SAMEDI, 12 août 1837, à deux heures de relevée;

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M. RENOZ 9 notaire à Liège; en son étude, rue du Pot d'Or,

A LA VENTE DE QUATRE GRANDS TERRAINS,

Situés RUE LARUELLE et PLACE ST JEAN, propres à bâtir des maisons à équipage et autres.

1er Lot.

UN TERRAIN situé rue LARUELLE, de 10 mètres de façade sur 30q mètres 04 centimètres de superficie. A ce lot est joint une remise qui peut contenir QUATRE VOITURES et UNE ÉCURIE pour six chevaux. Ce lot a aussi une sortie sur la rue de la Casquette.

2e Lot.

UN TERRAIN situé même rue, de 9 mètres de façade sur 218 mètre 38 centimètres de superficie, propre aussi à bâtir une maison à équipage.

3e Lot.

UN TERRAIN situé même rue, de 6 mètres 28 centimètres de façade sur 86 mètres 97 centimètres de superficie.

4e Lot.

UN TERRAIN de 6 mètres 28 centimètres de façade sur la même rue et de 8 mètres 50 centimètres sur la place St Jean, ayant 55 mètres 88 centimètres en superficie.

Les deux derniers lots seront vendus séparément et réunis ensuite.

Tous ces terrains sont exposés au midi, au centre de la ville; près de la salle de spectacle. Ils acquerront un surcroît de valeur, par les percées de la place St. Jean et rue de la Casquette.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour les conditions à M. le notaire RENOZ, dépositaire des titres et plans. 1373

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

75 HECTARES 35 ARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE MOHA ET DE WANZE.

Par pétition enregistrée le 16 juillet 1837, sous le numéro 1579, du répertoire particulier, le sieur Jean Baptiste Dochen, agissant tant pour lui que pour sa sœur Henriette Dochen, tous deux domiciliés à Wanze, ont demandé la concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 75 hectares 35 ares, dépendans des communes de Moha et de Wanze, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

« Au Nord, partant de la Mehaigue, vis à vis la limite séparatoire des propriétés des demandeurs d'avec celles appartenant à M. Gosuin et suivant cette limite vers Est, sur une longueur d'environ 440 mètres et jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une borne où s'arrête la propriété des demandeurs.

« A l'Est, partant de ladite borne en suivant la propriété des demandeurs jusqu'au césier de Nazchelet et ensuite jusqu'à l'intersection des chemins de Moha à Huy et d'Oha à Nazchelet; de ce point on continue ledit chemin d'Oha à Nazchelet jusqu'à la rencontre de celui dit chemin de Meffe.

« Au Sud et Sud-Ouest, de ce point on suit le chemin de Meffe sur une longueur de 69 mètres et delà celui dit chemin d'Oha jusqu'à la rencontre de celui de St-Sauveur au Val Notre Dame.

« A l'Ouest et Nord-Ouest, on suit le chemin de Saint-Sauveur au Val Notre Dame jusqu'au sentier de Scitia; de là on suit ledit sentier vers Nord autant qu'il longe les propriétés des demandeurs et alors on continue à longer les mêmes propriétés en suivant leurs sinuosités, jusqu'au sentier près la Mehaigue, ensuite on continue à suivre les mêmes propriétés jusqu'à ce qu'elles retouchent la Mehaigue et de là on suit la Mehaigue, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers, à titre d'indemnité, soit cinquante centimes par hectare, soit le quatrevingtième panier, soit enfin tel autre tantième à déterminer par le gouvernement lors de l'octroi de la concession.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810 ET 2 MAI 1837.

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et Huy et des communes rurales de Moha et Wanze, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4me. mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 25 juillet 1837. Présens: MM. baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Seroux, Boussemart, Gouvy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1472

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2

« mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section tre. de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que M. de Font-Baré, fils, de Fumal, a déclaré persister dans la demande en concession de mines de calamine, fer, plomb, pyrite, soufre et manganèse, formée par lui, le 23 août 1836, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810; mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 15 novembre 1836, transcrite ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 25 juillet 1837.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Seroux, Boussemart, Gouvy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE

MINES DE CALAMINE,

FER, PLOMB,

PYRITE, SOUFRE ET MANGANÈSE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

1685 HECTARES 55 ARES 94 CENTIARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE FUMAL,

HUCCORGNE ET MOHA.

Par pétition enregistrée les 23 août et 29 octobre 1836, sous le n° 1454, du répertoire particulier, le sieur Désiré Antoine Florentin Joseph Marie de Font-Baré, fils, de Fumal, a demandé la concession des mines de calamine, fer, plomb, pyrite, soufre et manganèse, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 1685 hectares 55 ares 94 centiars, dépendans des communes de Fumal, Huccorgne et Moha et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

An Nord-Ouest, en partant du chemin de ville à Fumal, par une ligne droite longue de 2613 mètres, se terminant au chemin de Fumal à Warnaut, faisant la limite des communes de Fumal et Warnaut.

A l'Est, du point ci-dessus par une 2e ligne droite longue de 1267 mètres tirée sur l'intersection du chemin de Fumal à Wanzouf avec celui de celui de Huccorgne à Warnaut; de ce point par une 3e ligne droite longue de 1227 mètres, se terminant à la séparation de la commune de Huccorgne avec celle de Vinalmont, située au ruisseau du fond du Roua; de ce dernier point par une 4e ligne droite longue de 1821 mètres, aboutissant à la Mehaigue à la limite de ladite commune de Vinalmont avec celle de Moha; de ce point par une 5e ligne droite longue de 1500 mètres, se terminant sur la borne David faisant un bois de limites des communes de Bas-Oha, Moha et Wanze.

Au Sud; du point ci-dessus par une 6e ligne droite, longue de 1558 mètres, se terminant sur le Paoureux Buisson; de ce point par une 7e ligne droite, longue de 2593 mètres, aboutissant sur l'intersection du chemin de Fosseroul à Huccorgne; ensuite on suit le chemin du Meunier se rendant à Huy, jusqu'à l'intersection du chemin de Marneffe à Lavoir.

A l'Ouest, de ce dernier point par une 8e ligne droite de 3007 mètres, se terminant à la rivière de Mehaigue à un point de limites des communes de Marneffe, Huccorgne et Fumal, de ce point par une 9e ligne droite, longue de 1670 mètres, tirée sur le chemin de Ville à Fumal à un point des limites des communes de Fumal et de Fallais, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface cinquante centimes par hectare et annuellement.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy, et des communes rurales de Fumal, Huccorgne et Moha, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance, à Liège, le 15 novembre 1836. Présens: MM. baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Seroux, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1473

VENTE PAR LICITATION.

SAMEDI 12 août 1837, à 3 heures après dînée, le notaire MOXHON, vendra aux enchères, en son étude,

UNE MAISON.

Avec avant cour et jardin derrière, sise à Liège, rue de VERTBOIS, n° 35, vis-à-vis de l'église des incurables. L'acquéreur en aura la jouissance le 25 septembre 1837. S'adresser audit notaire pour connaître les titres et conditions. 1479

BOURSES.

ANVERS, LE 7 AOUT.

Table of market data for Anvers, including exchange rates for various currencies and commodities like gold and silver.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 AOUT 1837.

Nous avons eu peu de variation sur l'Actif d'Espagne à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 20 5/8 1/2 et reste 27 5/8 cours à demain. Primes à un mois 21 3/4 dont 1 0/0 cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 7 AOUT.

Table of market data for Brussels, listing various stocks and exchange rates.

VIENNE, LE 29 JUILLET.

Métalliques, 105 3/6 — Actions de la Banque, 1367 1/2.

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DU 6 ET 7 AOUT.

Le brick anglais Lavinia, v. de la Havane, ch. de 1405 caisses sucre, 46 balles tabac, 76 idem café, 4 caisses cigares et 11 tonneaux bois de campêche. — Le schooner belge Helena, v. de Marennes, ch. de sel. — Le schooner belge Euprosine, v. de Memel, ch. de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 7 AOUT.

Café. — Sans affaires marquantes. Riz. — Il s'est traité samedi après midi 392 balles Bengale à prix qui n'est pas exactement connu. Sucre de réglisse. — Il s'est écoulé environ 220 caisses sucre de réglisse de Calabre marque P S, mais le prix n'est pas connu.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 7 AOUT 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, 16 5/8; Seigle vieux, id., 12 1/4.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSEMY, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.